

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Champlain Saint-Lawrence

Novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Champlain Saint-Lawrence s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient entre les sessions d'automne 1991 et d'hiver 1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique d'évaluation de ce programme¹. Le 14 février 1996, le Champlain Saint-Lawrence transmettait à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme. Un comité² mandaté par la Commission a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège, les 17 et 18 avril 1996. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, des professeurs, des professionnels non enseignants et des étudiants du programme. La Commission remercie le Cégep de sa collaboration à cette occasion.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Collège, complétée par les principales constatations issues de la visite du Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme de DEC, le document expose les résultats de l'évaluation du programme selon les cinq critères retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*. Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le Comité de visite était composé de Madame Louise Chené, commissaire, de Madame Margaret Waller, professeure de sociologie au Collège John Abbott et de Monsieur Robert Keaton, professeur de science politique au Collège Dawson. Monsieur Benoît Girard, agent de recherche à la Commission, agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

Le programme de DEC en *Sciences humaines* au Champlain Saint-Lawrence se distingue de plusieurs façons qui ont trait tant à l'institution elle-même qu'aux caractéristiques de sa clientèle.

Le Champlain Saint-Lawrence est la plus petite constituante du Collège régional Champlain. Sa population étudiante totale atteignait 744 élèves à temps plein en 1994, dont 679 inscrits à l'enseignement préuniversitaire. (Le Campus n'offre qu'un seul programme technique : celui de *Marketing*, en Techniques administratives.) En janvier 1996, le Campus accueillait 321 élèves en *Sciences humaines* (236 en *Sciences humaines générales* et 85 dans son option *Commerce*), ce qui fait de ce programme le plus important de l'institution.

Le Collège régional Champlain est une institution anglophone et l'enseignement y est dispensé en anglais. Le Champlain Saint-Lawrence est cependant situé dans la région de Québec et il puise sa clientèle dans cet entourage immédiat, sur la Côte-Nord, et même dans le nord du Québec, au sein des communautés autochtones. Au moment de la visite, il était généralement reconnu que la moitié environ des élèves du Champlain Saint-Lawrence étaient d'origine francophone. Les élèves du programme de *Sciences humaines* au Champlain Saint-Lawrence affichent, par ailleurs, une performance académique légèrement au-dessus de la moyenne au moment de leur inscription en première année.

L'organisation administrative du Campus concentre dans un seul département les quelque treize professeurs dispensant la formation spécifique du programme de *Sciences humaines*. Il faut cependant noter que les élèves reçoivent un enseignement provenant de professeurs extérieurs au département, notamment en mathématiques et en administration.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

Après un départ difficile, l'auto-évaluation du programme a été confiée au coordonnateur du département qui a assumé la majeure partie de la rédaction, en intégrant les contributions de ses collègues et les données quantitatives de toutes provenances. Le processus d'auto-évaluation a conduit à une analyse adéquate de la situation du programme. Tant les élèves que les professeurs ont été consultés et la totalité des informations requises a pu être déposée. La

seule réserve concerne les enseignants extérieurs au département, dont la contribution aurait pu être plus développée.

La qualité du résultat final peut sans doute être attribuée à la cohésion du corps professoral, laquelle s'est développée à l'occasion des travaux du *Social Sciences Project Committee* (SSPC) et de l'implantation subséquente de ses résultats. On peut également y voir un écho des qualités de leadership dont a su faire preuve le coordonnateur départemental. Cette même cohésion est également à l'oeuvre dans la poursuite des travaux, tel qu'en attestent les actions envisagées dans le rapport, qui sont autant de promptes réactions aux problèmes soulevés par l'analyse.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

La préoccupation de définir des activités d'apprentissage en relation étroite avec les objectifs visés et d'offrir un programme le mieux intégré possible a manifestement été présente au Champlain Saint-Lawrence depuis l'introduction du nouveau programme. Le rapport fait état de diverses démarches destinées à susciter cette intégration dont la pièce maîtresse est assurément les travaux du Social Sciences Project Committee. Ces travaux ont consisté, à l'occasion de la définition des cours de méthodologie introduits par le nouveau programme, à dégager un fil conducteur à caractère méthodologique dans le programme et à harmoniser autour de ce pôle les pratiques d'enseignement de l'ensemble des professeurs du département. À partir d'une comparaison des pratiques méthodologiques propres à chaque discipline, le comité a pu formuler une présentation articulée de la démarche scientifique générale appliquée aux Sciences humaines et s'est entendu pour en faire le référent commun de tout enseignement à caractère méthodologique dans le programme. Toutes les méthodes spécifiques à l'une ou

l'autre discipline apparaissent donc clairement aux étudiants comme des variantes adaptées à un objet spécifique d'une démarche scientifique fondamentale, commune et polyvalente.

La Commission a pu constater que cette approche a effectivement porté fruit depuis qu'elle est en application. Les témoignages ont été nombreux, tant de la part des étudiants que de divers observateurs de leur apprentissage, à corroborer le fait que l'intégration méthodologique a progressé dans l'esprit des étudiants et que le savoir acquis est transféré dans de nouveaux domaines d'application quand surgissent de nouveaux besoins. Il s'agit là incontestablement d'un point fort du programme.

En ce qui concerne la mise en séquence des activités d'apprentissage, le Collège a fait des efforts pour ordonner les apprentissages. Cela est visible dans la distinction adoptée entre le rôle des cours obligatoires comme véhicules des notions fondamentales, et celui des cours optionnels comme autant d'illustrations et d'applications particulières subséquentes de ces notions et de leurs prolongements. Cela est également visible dans l'intégration méthodologique dont il vient d'être question. Ces décisions sont tout à fait pertinentes.

Mais par ailleurs, le Collège se montre nettement en faveur d'une formule d'études permettant aux étudiants de choisir leurs cours le plus librement possible. Cette attitude procède d'une longue tradition et peut se réclamer de nombreuses justifications. Il demeure cependant que, malgré certains avantages, par exemple sur le plan de la motivation, cette liberté de choix peut s'opposer aux efforts de mise en séquence logique des activités d'apprentissage.

Au-delà de cette réserve générale, les conditions d'opération particulières au Champlain Saint-Lawrence rendent spécialement difficile l'exercice du choix individuel des élèves. Le Champlain Saint-Lawrence est un collège de taille relativement modeste. C'est dire que le nombre de cours offerts à chaque session y est plutôt restreint. Dans ce contexte, les contraintes qui entravent la liberté de choix des élèves prennent une importance accrue. Et ces contraintes sont nombreuses : la formation générale obligatoire, les règles limitant le nombre des disciplines, les préalables, les exigences des profils d'entrée à l'université et même, les contraintes liées à l'horaire individuel de chaque élève.

Les étudiants, pour leur part, affirment que, même avec l'aide d'un conseiller individuel, la sélection des cours dans le respect de l'ensemble des contraintes est un exercice confus qui fait régulièrement apparaître le caractère illusoire de la liberté de choix.

De tout cela, la Commission conclut que l'atteinte des objectifs du programme doit passer par une planification plus étroite que le libre choix laissé aux étudiants et, elle **suggère** au Collège de déterminer plus précisément les cours auxquels les étudiants de première session doivent s'inscrire. Cette façon de procéder, qui réserverait le libre choix aux sessions subséquentes, permettrait aux élèves du programme d'acquérir une base commune plus solide sur laquelle l'enseignement ultérieur pourrait tabler.

La Commission est d'avis que les professeurs sont soucieux de la définition de leurs exigences dans chaque cours et des standards de qualité à maintenir. De même, ils tentent, par la concertation et le dévoilement des exigences en tout début de session, de permettre aux étudiants de planifier l'ensemble de leurs travaux. Dans l'ensemble, la charge de travail paraît relativement équilibrée et les exigences relativement élevées.

La seule exception importante est constituée par le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Pour l'avoir fait reposer sur le processus de recherche tel que conçu par le SSPC, pour lui avoir ajouté un volet portant sur les techniques d'apprentissage et, en plus, pour avoir choisi de l'offrir à la première session, au moment où les élèves en sont à leur première expérience des études collégiales, ce cours apparaît, tant aux professeurs qu'aux élèves, occasionner une surcharge notable de travail. Le fait que le cours soit davantage théorique qu'appliqué à une véritable recherche ajoute aussi à sa difficulté. Malgré les efforts déjà consentis pour trouver une formule satisfaisante pour ce cours, la Commission est d'avis que le but n'est pas encore atteint.

Dans une moindre mesure, le cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines* fait également problème. Sa définition comme cours de *Sciences humaines* par opposition à cours de mathématiques semble encore insuffisamment précisée (indépendamment de la discipline du professeur qui l'enseigne). Il semble également que l'on ait quelques difficultés à choisir un contenu de cours qui convienne avec précision à la clientèle du programme.

De plus, l'introduction prochaine du cours *Démarche d'intégration* ajoutera vraisemblablement un volet à la séquence méthodologique du programme, dans la mesure où l'intégration des apprentissages comporte une partie méthodologique.

Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de parfaire, à cette occasion, sa réflexion sur la séquence méthodologique pour en arriver à une répartition des apprentissages plus équilibrée et à des exigences pour les élèves mieux harmonisées avec l'ensemble du programme.

Avant de conclure le chapitre de la cohérence, la Commission aimerait insister sur l'importance exceptionnelle du travail accompli par le *Social Sciences Project Committee*. La concertation des professeurs du département qui en est résultée a grandement favorisé le développement d'une approche programme authentique au Champlain Saint-Lawrence. Les remarques de la Commission sur le travail qui reste à faire ne diminuent en rien son appréciation de ce qui a déjà été accompli et dont le Collège est en droit de tirer la plus grande fierté.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité du personnel enseignant.

À la lecture des plans de cours soumis et de la description que le rapport fait des méthodes pédagogiques utilisées dans les cours, la Commission constate que ces dernières sont variées et imaginatives, qu'elles sont exposées clairement et qu'elles mènent effectivement à l'atteinte des objectifs des cours et du programme.

Ces méthodes comprennent l'éventail couramment employé de cours magistraux, d'exercices de laboratoire et de travaux individuels. Mais ce qui retient davantage l'attention, c'est la façon suivant laquelle les professeurs ont convenu d'adopter un vocabulaire méthodologique commun pour décrire le processus de recherche en Sciences humaines et comment ils parviennent ainsi à tisser des liens entre les cours où ces méthodes sont exposées ou utilisées diversement. Du vocabulaire méthodologique, les professeurs peuvent passer aisément aux analogies conceptuelles ou thématiques de disciplines voisines et l'effet synergique de cette approche ne peut que contribuer à renforcer la compréhension que les élèves développent du contenu de chacun des cours où ils sont inscrits.

Également, l'organisation de la grille horaire est conçue de façon à éviter d'exposer les élèves à des blocs horaires de trois heures consécutives consacrées à un même cours. Les cours sont dispensés au moyen de deux blocs de 75 minutes ou en trois périodes de 50 minutes chacune. Ce choix ajouté au fait que le nombre d'élèves dans les groupes s'établit entre 26 et 30 seulement, a un effet certain sur la qualité de l'encadrement et du suivi des élèves.

Pour toutes ces raisons, la Commission considère que les méthodes pédagogiques constituent un autre point fort du programme.

Le principal intervenant en matière d'encadrement et de suivi des élèves au Champlain Saint-Lawrence est certainement le professeur. La façon dont chaque enseignant s'acquitte de ses fonctions pédagogiques a été évoquée plus haut. À ceci s'ajoute la participation des professeurs à l'inscription, à l'occasion de laquelle chaque élève reçoit l'aide nécessaire pour s'assurer que tous les choix de cours sont conformes aux règles du programme et aux objectifs personnels de l'étudiant. Il faut aussi mentionner leur rôle de tuteur, en vertu duquel ils se rendent disponibles pour conseiller de façon plus particulière un petit nombre d'étudiants de première année, fournissant ainsi une présence plus personnelle dans ce qui est souvent perçu comme un environnement déroutant et intimidant pour les nouveaux venus.

Mais en plus de cette présence attentive des professeurs, le Collège utilise au mieux les ressources disponibles pour fournir des services supplémentaires à des clientèles spécifiques. L'approche personnalisée utilisée pour le recrutement des élèves en constitue un exemple intéressant. Cette approche permet non seulement d'attirer les inscriptions au Champlain Saint-Lawrence, mais aussi d'apprécier et de prévenir les difficultés que vont rencontrer certains élèves jugés moins performants sur le plan académique ou aux prises avec d'autres difficultés personnelles. Une telle approche personnalisée n'est assurément possible que dans les institutions de petite taille, mais elle ne leur vient pas automatiquement.

La seule lacune qui doive être soulignée à ce chapitre concerne l'accessibilité des ressources professionnelles comme les conseillers d'orientation, etc. Les élèves ont signalé les délais importants qu'il doivent parfois supporter avant d'obtenir accès à ces services.

En matière de disponibilité des professeurs, le rapport fait état d'une politique exigeant trente-deux heures et demie de présence au Collège pour les professeurs à temps plein et d'une présence proportionnelle au nombre d'heures enseignées pour les professeurs à temps partiel. Le rapport signale aussi que la localisation des bureaux de professeurs rend ceux-ci facilement accessibles aux élèves. Pour leur part, les étudiants expriment leur très grande satisfaction quant à la disponibilité de leurs professeurs. La Commission y voit une autre manifestation de l'engagement qui anime le corps professoral au Champlain Saint-Lawrence.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les compétences des professeurs, d'une part, et les procédures d'évaluation et le perfectionnement, d'autre part.

La principale force du programme réside assurément dans la compétence, l'expérience, l'engagement et le professionnalisme du personnel qui lui est associé. En s'appuyant sur le rapport et sur la teneur des rencontres, la Commission a pu constater que les professeurs sont très scolarisés, qu'ils enseignent dans leurs disciplines de spécialisation respective, qu'ils démontrent un intérêt marqué pour la pédagogie et pour les techniques d'enseignement ainsi que pour leur adaptation aux caractéristiques de leur clientèle. Ce constat s'appuie entre autres choses sur la liste des activités de perfectionnement, laquelle montre que les enseignants savent se donner le perfectionnement dont ils sentent le besoin, et ce, même en l'absence de soutien financier.

Les mêmes qualités se retrouvent aussi chez les professionnels non enseignants et au sein du personnel cadre que la Commission a pu rencontrer. Prise globalement, la valeur du personnel constitue l'assise de toutes les autres réalisations et on ne saurait, par conséquent, en surestimer l'importance.

L'assemblée des professeurs du Collège s'est donnée une politique explicite d'évaluation du personnel enseignant. L'évaluation des non permanents est réalisée de façon continue pendant les trois premières années de leur contrat. Elle implique les étudiants et les pairs autant que les administrateurs responsables et elle permet de s'assurer d'une relève de qualité. La politique comprend aussi un volet formatif au moyen duquel les professeurs permanents sont invités à exercer une vigilance en ce qui concerne la qualité de leur enseignement et à participer à diverses activités susceptibles de l'améliorer ou de la maintenir au niveau optimal. Bien que non coercitive, cette forme d'évaluation s'applique à un groupe de professeurs motivés et responsables pour qui elle constitue une incitation suffisante.

En matière de ressources matérielles, le Collège est aussi adéquatement pourvu qu'on peut l'espérer dans la conjoncture économique actuelle. Ainsi, il est en mesure de fournir un ordinateur personnel à chaque professeur permanent et une salle munie d'ordinateurs est à la disposition des non permanents. En cela, le Collège est favorisé par sa taille modeste, un tel investissement étant impensable pour un collège de grande taille.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Le rapport d'auto-évaluation fait état des pratiques d'évaluation en usage dans les cinq cours du tronc commun. La Commission considère que les pratiques d'évaluation sont adéquates et conformes à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en vigueur, laquelle a été déposée et approuvée par la Commission. Dans la plupart des cours, les professeurs utilisent les mêmes types d'instruments d'évaluation. Même la qualité de la langue est évaluée selon des critères qui ont été discutés entre les professeurs. L'équivalence des évaluations paraît donc assurée.

La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour les cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (IPMSH)*. Il en ressort que, dans les deux cas, les plans de cours présentent les plus grandes qualités. Les instruments d'évaluation sont, quant à eux, pertinents, en lien avec les objectifs de cours, diversifiés et de bon niveau.

L'examen des données disponibles sur la réussite des cours montre un écart, généralement à la baisse, par rapport à la moyenne provinciale. Cela tient à la fois à l'ordre dans lequel les cours sont offerts aux élèves, les cours d'introduction étant souvent concentrés en première session, et au caractère largement hétérogène de la clientèle à desservir.

Ces taux de réussite sont généralement stables à l'exception de celui présenté par le cours d'*Économie globale*. Dans ce cas précis, la Commission a noté que le simple fait d'identifier le problème a conduit à une réaction immédiate du Collège et à des ajustements destinés à corriger la situation.

Le taux de diplomation dans le programme au Champlain Saint-Lawrence se maintient à peine au niveau de la moyenne provinciale : 23 % contre 24 % pour les cégeps du réseau public après deux ans, 41 % contre 42 % après trois ans, selon les dernières données disponibles. Quand on considère la cote au secondaire des élèves qui s'inscrivent au Collège, qui est supérieure à la moyenne provinciale, et la qualité de la formation que reçoivent ces élèves, on ne peut qu'être surpris de voir le taux de diplomation se situer seulement dans la moyenne. Il est pensable qu'un effort supplémentaire puisse être consenti pour améliorer ce taux de diplomation. Le Collège pourrait tenter d'analyser plus en profondeur les causes de cette faiblesse.

Au nombre des facteurs déjà évoqués dans le rapport du Collège ou lors de la visite, on compte d'abord l'hétérogénéité de la clientèle. Non seulement la moitié des élèves sont-ils francophones dans un collège anglophone et une autre portion appréciable provient-elle de régions

éloignées, mais une troisième partie de la clientèle est constituée d'élèves qui n'ont pas d'affinités particulières pour le programme auquel ils se sont inscrits. Anglophones dans la région de Québec, ils se sentent captifs, pour ces raisons linguistiques et géographiques, d'un collège qui ne leur offre qu'un éventail restreint de programmes. On a aussi constaté que le programme est plutôt chargé, bien que ce facteur soit plus vraisemblablement la cause de retard dans les études que d'échecs ou d'abandons. La migration hors du Québec après la première année ne semble pas être une cause importante de la faiblesse du taux de diplomation, non plus que le travail rémunéré auquel nombre d'élèves consacrent une portion de leurs activités hebdomadaires.

Ces constats sont autant de pistes à explorer et la Commission *suggère* au Collège de consacrer des efforts à cette analyse. L'importance de l'enjeu les justifie pleinement. Pour ce faire, il est possible que le Collège doive améliorer les outils statistiques avec lesquels il suit le cheminement scolaire de ses étudiants et de ses diplômés.

Durant la période d'évaluation, les élèves n'ont pas été tenu de produire les résultats d'une activité d'intégration distincte et identifiable dont on aurait pu analyser les résultats. Par ailleurs, le taux de réponse au sondage des diplômés est trop faible pour être considéré significatif. Il n'y a donc pas de réelle démonstration établissant que les diplômés ont atteint les objectifs du programme. La Commission fait cependant sien le raisonnement du Collège selon lequel, étant donné la nature du programme et considérant l'intégration méthodologique discutée plus haut, les élèves qui ont réussi toutes les activités d'apprentissage ont effectivement atteint les objectifs du programme.

La qualité de la gestion du programme

Pour permettre d'apprécier la qualité de la gestion du programme, la Commission met l'accent sur les structures, l'exercice des fonctions de gestion et les moyens de communication, de même que la façon dont le Collège applique l'approche programme en Sciences humaines.

Le rapport d'auto-évaluation démontre clairement que le Collège a su développer une vision claire et précise de son programme de *Sciences humaines*. Cette vision s'est incarnée très concrètement dans la formation spécifique tant disciplinaire que méthodologique. Elle est connue non seulement des professeurs mais aussi des membres du personnel qui en soutiennent la réalisation. Les élèves sont aussi dûment informés de la nature, des exigences et des contenus de ce programme.

La formation complète des étudiants requiert une contribution en provenance d'autres départements, notamment celle de nombreux professeurs de mathématiques, d'administration et de formation générale. La Commission invite donc le Collège à poursuivre la démarche d'intégration de l'approche programme en Sciences humaines en favorisant par les mécanismes appropriés, la participation de tous les intervenants concernés par la formation des élèves du programme à l'enrichissement de la vision commune de la formation à donner.

Conclusion

Dans l'ensemble, la Commission est d'avis que la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* (300-01) au Champlain Saint-Lawrence est de qualité. Le Collège peut compter sur une équipe professorale dévouée, expérimentée et bien qualifiée. Les travaux qu'il a menés pour s'approprier les objectifs du programme et en faire un ensemble cohérent, de même que leur intégration dans l'enseignement de chaque discipline, sont des acquis dont les retombées sur la formation des étudiants sont un légitime objet de fierté. L'approche personnalisée que permet la taille du Collège est aussi un atout enviable.

La Commission a néanmoins voulu signaler au Collège quelques aspects pouvant être améliorés. La qualité des ressources dont dispose le Collège lui permettra de relever ces nouveaux défis.

Suites de l'évaluation

Depuis le dépôt du rapport d'auto-évaluation du Collège, la Commission a appris que le Collège avait entrepris plusieurs démarches pour apporter à son programme les améliorations identifiées à l'occasion de l'évaluation.

Ainsi, le Collège a réécrit son prospectus et prévu des rencontres avec un conseiller d'orientation pour transmettre des informations plus claires et plus précises aux nouveaux étudiants. Ces informations touchent la nature du programme, les règles ministérielles régissant le choix des cours et les exigences d'un cheminement harmonieux des études, elles devraient permettre de mieux comprendre le bien-fondé des suggestions de choix de cours que le Collège propose pour sa première session. On a aussi commencé à informatiser le processus d'inscription qui s'en trouve accéléré.

Le cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* a continué d'évoluer. Il est maintenant beaucoup plus axé sur la pratique et s'appuie sur un manuel plus accessible pour les étudiants. Il est aussi régulièrement évalué par les étudiants de façon à continuer de lui apporter des améliorations.

Le Collège entend procéder à d'autres changements susceptibles d'améliorer le programme. Il évalue la possibilité de procéder à une pré-inscription, ce qui simplifierait et accélérerait beaucoup la procédure. Le Collège envisage aussi la création de profils plus étroitement encadrés, ce qui devrait soutenir la cohérence du programme. Enfin, il a entrepris des travaux dans le but de se doter de meilleurs instruments pour suivre le cheminement des étudiants.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président